

Présents: Pierre TARDIEU, Philippe PAYAN, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Catherine PAYAN, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE, Yves PAYAN, Dominique PLAUT.

Absent excusé : Gilles GANTELME.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2015

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – AFFECTATION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2015

Le Maire expose que le conseil communautaire a délibéré pour affecter la totalité de l'enveloppe du FPIC 2015 à l'intercommunalité pour financer les écoles et compenser la baisse de 25% des dotations. Il propose au Conseil Municipal de suivre cette position et d'affecter la totalité de l'enveloppe du FPIC 2015 à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DENEIGEMENT 2014-2015

Le Conseil Général a reconduit l'aide de 70 % pour le déneigement des voies communales. Le Maire donne connaissance des prestations effectuées par l'entreprise DEGIOANNI dans le cadre du marché à bon de commande 2013/2016 pour la saison 2014/2015 pour un montant total de 11 734,25 € TTC. Il propose au conseil municipal de solliciter l'octroi de la subvention correspondante.

Adopté à l'unanimité

4 – DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - Année 2015

La Commune peut bénéficier d'une dotation dans le cadre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière à la condition que cette allocation serve à financer des travaux d'équipements et de sécurisation en agglomération. Le Maire présente le projet de programme de travaux pour finaliser la sécurisation des abords du pont d'Estenc pour un montant de 10 000 € HT et propose de solliciter cette dotation départementale à hauteur de 30% du coût HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En application de la loi ALUR du 24 mars 2014, et à compter du 1^{er} juillet 2015, la commune pourra continuer à bénéficier gratuitement des services de la DDTM pour l'instruction des demandes de permis de construire, des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme. Le Maire propose au conseil municipal de signer le projet de convention permettant de définir les modalités de la mise à disposition des services de l'Etat avec la préfecture des Alpes-Maritimes.

Adopté à l'unanimité

6 - PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE

Le Maire présente au conseil municipal l'étude préliminaire du programme de voirie communale 2015 qui s'élève à 28 176,54 euros HT. Ce programme permettrait de réaliser les travaux suivants :

- sécurisation et réfection de chaussée sur la route Mandine et sur la route des Louiqs à Estenc,
- aménagements de parkings et réfection de chaussée de la route de Pièce Longe,
- réfection de chaussée et récupération des eaux pluviales sur la Route du Serre,
- réfection de chaussée sur le parking Saint-Sébastien,
- entretien de la chaussée de la Grand Rue.

Il précise que ces travaux pourront bénéficier au titre de la dotation d'aménagement cantonale 2015 d'une subvention de 20 270 euros du conseil départemental. Le Maire propose de réaliser l'intégralité du programme prévue dans l'étude préliminaire ce qui engagerait la commune sur un montant d'autofinancement de 13 541,84 euros TTC et de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

7 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER TOURISME

Le Parc national du Mercantour finance un demi poste sur la saison estivale (juillet-août 2015) pour l'accueil du public dans les locaux de la maison de la Montagne ; locaux qui hébergent le point info du PNM et pour cette saison une partie de l'exposition proposée par l'association 1732 sur "Victor de Cessole". Afin de renforcer les horaires d'accueil pour cette période touristique et de mutualiser les moyens avec ceux du parc national, le Maire propose que la commune crée un emploi saisonnier à temps non complet - 17h30 par semaine – du 1^{er} juillet au 31 août 2015. La personne aura pour mission l'accueil du point d'information, la gestion de l'agence postale communale, l'information touristique et patrimoniale de la commune ainsi que la valorisation des trois expositions proposées cet été à Entraunes.

Adopté à l'unanimité

8 - EGLISE NOTRE-DAME DE LA NATIVITE-RESTAURATION DU BATI

L'Eglise paroissiale Notre-Dame de la Nativité est en très mauvais état et il devient urgent d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture et des façades, et de gestion des eaux pluviales avant que le niveau de dégradation ne conduise à une fermeture du bâtiment au public pour des raisons de sécurité. Le Maire propose d'engager la restauration du bâti de cet édifice et de solliciter dans un premier temps la désignation d'un maître d'œuvre pour définir précisément le programme, l'estimation et le phasage des travaux. Le Maire propose de confier ce projet en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

9 – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE L'AD'AP

La loi du 10 juillet 2014 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, impose que les collectivités mettent en œuvre un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) afin d'identifier les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Recevant du Public (IOP) nécessitant une mise en conformité et de programmer les travaux qui seraient à mettre en œuvre. Cet agenda doit être réalisé impérativement pour le 27 septembre 2015 puisque la réalisation de cette programmation permet d'octroyer aux collectivités des délais supplémentaires quant à l'obligation légale de mise en accessibilité des ERP et IOP. Les délais étant très courts, le Maire propose au conseil municipal de

participer à la constitution d'un groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes Alpes d'Azur afin de passer un marché avec un bureau d'études qui serait chargé de réaliser cette programmation.

Adopté à l'unanimité

10 – AUBERGE COMMUNALE ROCHE-GRANDE

Les personnes ayant signées le bail précaire d'un an pour la gestion de l'Auberge communale ont décidé pour des raisons personnelles de cesser leur activité. Le bail précaire a été résilié à l'amiable par les deux cogérantes et la commune. Pour éviter la fermeture de l'établissement pour la saison estivale, le Maire propose de souscrire le plus rapidement possible un nouveau bail à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un an, le montant du loyer mensuel étant fixé à 400 euros HT.

Adopté à l'unanimité

11 – MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ACADEMIE DE NICE

Le Maire explique au Conseil municipal que la suppression de l'Académie de Nice a été programmée et propose de soutenir le mouvement de contestation des élus des Alpes Maritimes en adoptant une motion pour son maintien.

Adopté à l'unanimité

12 – POINTS SUR LES DOSSIERS

- Le chantier concernant la réfection du parvis de la Chapelle Saint-Sébastien est repoussé à l'automne suite à la visite sur site de l'Architecte des Bâtiments de France qui souhaite faire de nouvelles préconisations.

- Les bassins d'épuration du village ont été vidangés. Le marché public pour l'étude du choix de la filière et du site de la future station d'épuration du village a été attribué, l'étude devrait être rendue avant la fin de l'année 2015.

- L'héliportage pour le démarrage du chantier de la toiture de la cabane pastorale des Aillauds aura lieu le 29 juin.

- Les travaux de sécurisation du passage à gué de la Pestournière sont achevés.

- Les travaux pour la mise hors d'eau de l'Eglise d'Estenc ND des Grâces ont bien avancé et devraient être terminés dans les délais prévus.

13 – QUESTIONS DIVERSES

- L'assemblée générale de la société de chasse La Saint Hubert Entraunoise aura lieu le 12 juillet en Mairie d'Entraunes.

- L'inauguration de l'exposition Victor de Cessole aura lieu le 5 juillet à 14h00

La séance est levée à 23h30.